



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 018

11 septembre 2012

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- PSAEE : point du dossier
- « Refondation de l'École de la République » : la concertation en région
- DPAE : nouveau formulaire

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- EPS : nouvelles modalités d'évaluation

Formation continue

- Formation des nouveaux chefs d'établissement de l'ETP

Vie de l'Union

- Triste nouvelle
- Le congrès national de Toulouse

Vie des régions

- Région Midi-Pyrénées

Vie des établissements

- « Il l'a fait, car il ne savait pas que c'était impossible à faire »
- Journées de cohésion

Questions du mois

- Vacances de la Toussaint
- PSAEE

EDITORIAL



Pendant les vacances, le calme de nos lycées nous pèse un peu. Mais voilà déjà une semaine que « nos chères têtes blondes » ont repris le chemin des classes et que nous avons retrouvé l'ambiance de travail que nous aimons.

De nouveau, chaque chef d'établissement est appelé de tous côtés pour régler un certain nombre de problèmes plus ou moins importants et les journées défilent à toute vitesse.

Au national aussi, le rythme de travail a repris et les sollicitations sont nombreuses : la concertation pour la refondation de l'école et ses multiples réunions, les rendez-vous aux Ministères pour présenter le nouveau *Livre Blanc* de l'UNETP et évoquer les questions d'actualité, les commissions paritaires PSAEE et le collège employeur (une réunion téléphonique par semaine et deux par mois en face à face), le comité de pilotage de la convention de l'Enseignement Catholique de juin 2013, le comité de liaison ETP qui prépare le prochain congrès, etc... Vos administrateurs ne chôment pas.

Bientôt, à l'occasion de ce congrès, se dérouleront les élections du Conseil d'administration. Un certain nombre de postes seront vacants et, pour être sur tous les fronts, les effectifs doivent être au complet. Par ailleurs, dans une organisation comme l'UNETP, il est indispensable que du « sang neuf » vienne rejoindre les plus anciens pour plus d'efficacité mais aussi pour préparer l'avenir.

Les réunions quasi-inévitables sont les Conseils de l'Union (moins de un par mois) ainsi que celles des dossiers sur lesquels vous souhaitez vous investir, sachant qu'à chaque thème au moins un suppléant est nommé.

Alors, le Bureau de l'Union vous invite dès maintenant à réfléchir à votre envie et à vos possibilités de vous engager à ses côtés dans les instances nationales. Ainsi, dès que vous recevrez les documents vous proposant de vous présenter aux prochaines élections, nous sommes convaincus que certains d'entre vous répondront « présent ». D'avance, nous les en remercions.

Christine Van Lerenberghe
Présidente



VOTRE AGENDA UNETP

Congrès

- 15 & 16.11.12

Bureaux

- 05.10.12
- 14.11.12
- 20.11.12 (téléphonique)
- 12.12.12
- 17.01.13
- 08.02.13
- 21.03.13
- 11.04.13
- 22.05.13
- 13.06.13
- 05.07.13

Conseils d'administration

- 28.09.12
- 16.10.12
- 29 & 30.11.12
- 13.12.12
- 29.01.13
- 22.03.13
- 23.05.13
- 25.06.13

Journée nationale

- 21.03.12

Convention des DR

- 20.09.12
- 26.03.13

Réunions régionales

- Franche-Comté
27.09.12
- Ile de France
23.10.12
- Midi-Pyrénées
26.09.12
- Nord - Pas de Calais
22.11.12
28.03.13

Formation des représentants nationaux

- 29 & 30.11.12

Formation des nouveaux chefs d'établissement

- 19 & 20.09.12

Journées institutionnelles de l'Enseignement Catholique

- 01 & 02.06.13

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

PSAEE : point du dossier

Les négociations pour aboutir à une nouvelle convention collective des personnels administratifs et d'éducation (PSAEE) se poursuivent.

Au 30 novembre 2012, s'achèvera le délai de « survie » de la partie dénoncée de la convention collective.

Vous trouverez ci-après un rappel des dates et des faits qui vous permettra de mieux suivre ce dossier.

Les dates clés de la dénonciation partielle de la convention collective PSAEE

Le 11 mai 2010 est signé un accord de méthode stipulant l'engagement des signataires de finaliser le travail de révision de la convention collective, notamment sur le temps de travail, les avantages conventionnels et la formation professionnelle.

Le 7 juillet 2010, l'accord sur les classifications a été signé.

Le 1^{er} septembre 2010, la mise en œuvre des classifications a débuté.

Le 10 novembre 2010, l'avenant introduisant la nouvelle annexe 1 sur les classifications et les rémunérations est signé.

Le 20 mai 2011, le Collège employeur (FNOGEC et chefs d'établissements) a reçu les représentants des syndicats de salariés pour examiner les conditions de la poursuite des négociations de la révision de la convention collective des PSAEE. Force est de constater que ce travail n'a pas abouti.

En conséquence, ce même jour, les organisations composant le Collège employeur ont dénoncé

partiellement la convention collective PSAEE. Cette dénonciation porte sur :

- la dénomination de la convention collective elle-même ;
- le Titre 1, article 1.01 ;
- le Titre 2, la totalité des articles à l'exception des articles 2.17 (catégories professionnelles) et 2.21 (structure du salaire et calcul de l'ancienneté) ;
- le Titre 3, la totalité des articles ;
- le Titre 4, la totalité des articles ;
- le Titre 5, la totalité des articles ;
- les Annexes, la totalité à l'exception de l'Annexe 1 (classifications).

Autrement dit, les dispositions de l'avenant du 10 novembre 2010 relatives aux classifications et rémunérations sont préservées et doivent donc être appliquées sans délai. A l'exception des articles 1.02 et 1.03, les dispositions non dénoncées ont été introduites dans la convention collective par l'avenant du 10 novembre 2011.

Le 30 novembre 2011 expire la période de préavis de la dénonciation. S'ouvre alors une période d'un an dite de « survie de l'accord » au cours de laquelle la conclusion d'un accord de substitution est possible. Si aucun accord n'est conclu à la fin du délai de survie de la partie dénoncée, le Code du Travail s'applique.

Négociation d'un accord de substitution

A l'expiration du préavis, le Collège employeur et les

Organisations syndicales des salariés ont négocié un « accord de méthode » fixant le calendrier et les modalités des négociations de l'accord de substitution. Cet accord a été signé le 20 janvier 2012 par toutes les parties représentant les employeurs et les salariés, à l'exception du SNEIP-CGT. Une dizaine de réunions en groupe de travail et en commission paritaire de négociation étaient prévues de janvier à novembre 2012. Depuis, d'autres ont été ajoutées.

Point de la situation

Le Collège employeur a préparé les temps de négociations avec les organisations syndicales représentatives des salariés par la tenue préalable de réunions des Présidents du Collège employeur en présence, le plus souvent, des négociateurs. Ces réunions permettaient de dégager une position commune.

La méthode de travail adoptée prévoit de réécrire une convention en indiquant les points de désaccord, ce qui permet d'avancer. Au terme des négociations chacun fera une lecture globale et décidera de signer, ou non, le texte présenté.

Dans l'immédiat, nous constatons un éloignement, encore très important, entre les positions du Collège employeur et celles des syndicats de salariés, notamment sur le temps de travail et les avantages conventionnels.

Par ailleurs, le 25 mai 2012 le SNEIP-CGT a assigné, devant le Tribunal de Grande Instance, la FNOGEC, le SNCEEL, le SYNADIC, le SYNADEC, l'UNETP mais



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



aussi la FEP-CFDT, la FNEC-FP-FO, le SNEC-CFTC, le SPELC et le SYNEP CFE-CGC dans le but d'obtenir l'annulation de l'accord sur le volet classifications et rémunérations afférentes aux salariés relevant de la

convention collective PSAEE. Le motif avancé est que le SNCEEL, le SYNADIC, le SYNADDEC et l'UNETP n'avaient pas qualité pour négocier. Le SNEIP-CGT soutient que les organisations susmentionnées ont vocation à

représenter des salariés du secteur d'activités (il s'agit des chefs d'établissements qui sont des salariés...) et ne pouvaient compter comme négociateurs du Collège employeur... [JP]

« Refondation de l'École de la République » : la concertation en région

En juillet dernier, Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale, avait annoncé que « la concertation aurait également lieu dans les territoires » afin de « mettre en lumière les initiatives et les propositions les plus innovantes et les plus efficaces ».

Les programmes sont arrêtés ou en train de s'affiner. Certaines régions ont déjà commencé les réunions. Pour beaucoup, elles vont se dérouler très prochainement.

L'organisation varie d'un territoire à l'autre : forums et/ou

débats ouverts au « grand public », séminaire réunissant l'ensemble des parties-prenantes, journée ou demi-journée de concertation où seront conviés des représentants de la communauté éducative, tables rondes au niveau des bassins d'éducation avec chefs d'établissement, professeurs, élus, associations et partenaires de l'école, réunions dans les établissements...

Conseils généraux, Conseils régionaux, Rectorats, Inspections académiques,... sont mobilisés.

Tous les thèmes de la concertation ne sont pas obligatoirement traités dans toutes les régions.

Si nécessaire, nous pouvons vous communiquer un certain nombre d'informations. La demande est à effectuer par courriel à :

lemichelet@unetp.org

En outre, vous pouvez nous adresser vos remarques et suggestions pour alimenter la contribution écrite que nous sommes en train d'élaborer. [CVL]

Déclaration préalable à l'embauche : nouveau formulaire

Un arrêté du 30 juillet 2012, publié au Journal Officiel du 14 août 2012, fixe le modèle de formulaire « Déclaration préalable à l'embauche » (DPAE) pour les salariés relevant du régime général de sécurité sociale.

Pour mémoire, la DPAE remplace la déclaration unique d'embauche (DUE). Elle est obligatoire et doit être effectuée par tous les employeurs dans les 8 jours qui

précèdent toute embauche de salarié.

Ce nouveau formulaire est nécessaire lorsque la déclaration n'est pas effectuée par voie électronique. Il est à faire parvenir à votre URSSAF par télécopie ou par courrier recommandé avec accusé de réception. Seules les entreprises qui ont adressé plus de 1 500 déclarations d'embauche l'année

précédente ont l'obligation de dématérialiser leurs DPAE.

Toutefois, si ce n'est pas déjà le cas, nous ne pouvons que vous inciter à effectuer vos déclarations par internet à partir du [site de l'URSSAF](http://site.de.l'URSSAF). Vous obtiendrez immédiatement l'accusé de réception de votre déclaration. [BM]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

RENASUP Groupe de Recherche & Prospective [GRP] (11.07.12)

Concernant APB, il semblerait que les dossiers soient jugés trop lourds et qu'un certain nombre d'acteurs de l'enseignement public souhaite aller vers une dématérialisation des dossiers. Derrière cette idée pourrait se profiler l'envie de réaliser l'affectation des bacheliers dans les établissements. L'enseignement public voudrait que l'enseignement privé soit également concerné...

L'entretien en BTS est toujours possible.

Un point a été fait sur les Réseaux sociaux, suite à des contacts avec Cyril Bladier (ancien élève de l'enseignement privé, professeur à HEC et d'autres grandes écoles) et une présentation aux chefs d'établissement lors de la journée organisée par RENASUP pour les CPGE. Des négociations sont en cours pour rendre RENASUP visible sur ces réseaux et chaque établissement pourrait avoir sa page. Un groupe de travail RENASUP est constitué sur ce sujet car avoir une page et avoir une stratégie de communication, ce n'est pas du tout la même chose...

Une présentation a été faite de la carte à services intégrés Moneo Etudiants. Dans les établissements qui ont adopté ce système, l'étudiant peut à la fois avoir accès aux bâtiments, aux salles autorisées, à la

bibliothèque, au service de restauration de l'établissement. Il peut payer ses repas et avoir un crédit pour ses achats en porte monnaie électronique, etc. Les possibilités de ce système apparaissent intéressantes, mais son coût paraît devoir restreindre son développement.

RENASUP devrait participer aux journées institutionnelles de l'Enseignement Catholique prévues les 1er et 2 juin 2013. Le mode reste encore à fixer.

Un point a également été effectué sur les relations avec les différents ministères, l'UDESCA... ainsi que sur l'avancée des projets d'orientation active et le supplément au diplôme en BTS. [JP]

RENASUP GRP Réseaux sociaux (27.08.12)

Cette réunion avait pour objet d'évaluer l'impact et l'intérêt des réseaux sociaux pour les établissements de l'enseignement privé.

Une présentation a été faite par Cyril Bladier, auteur de plusieurs ouvrages sur ce sujet dont : « *La boîte à outil des réseaux sociaux* ».

Le bilan est clair et simple : il va falloir y aller, malgré les réticences de certains.

86% des 18-24 ans ont un PC personnel. 94 % se déclarent Internautes.

Les jeunes expriment une méfiance sur tout ce qui ressemble à de la publicité (brochures d'établissement, sites Internet, encarts publicitaires...) et 76 % considèrent que la publicité ment. Cela donne un taux de confiance de 14 %...

La confiance faite aux informations en provenance des réseaux sociaux monte à 90 %.

Nous pouvons penser ce que nous voulons, mais c'est un fait ! Nous devons le prendre en compte.

Une tendance se développe : il n'y a plus de consultations des courriels ; les messages passent par Facebook... La « génération Y » n'accède plus au Web via Google, mais via Facebook...

Il faut, bien sûr, s'entourer de précautions pour créer sa page établissement et ne pas hésiter à se faire conseiller. Aussi, à terme, les établissements devront favoriser l'interaction avec Facebook et diminuer, voire supprimer, les salons et les publicités.

Il sera donc nécessaire, très rapidement, de s'informer et de se former.

Pour certains établissements, ce n'est qu'enfoncer des portes déjà ouvertes. Mais il semble que la majorité des établissements n'ait pas eu le temps de penser à utiliser ces réseaux sociaux.

Dossier à suivre de près, d'autant qu'il risque d'avancer très vite. [JP]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- OPCA-EFP Assemblée générale extraordinaire (12.07.12),
- SGECE Commission Orientation (27.08.12).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Social

CPN EFP (12.07.12)

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'enseignement privé sous contrat était principalement consacrée aux 4 points suivants :

- la présentation d'OPCALIA, nouvel OPCA de la branche, avec un rappel des règles générales. La Section Paritaire Professionnelle (SPP) a tout pouvoir de décision pour définir les règles de professionnalisation et financer les organismes de 50 salariés et plus. Elle formule des préconisations et demandes de dérogation auprès du Conseil d'administration d'OPCALIA pour ce qui concerne les règles applicables aux structures moins de 10 et 10 à 49 salariés. Pour 2012, la prise en charge maximum pour un même adhérent a été fixée à

1 500 € TTC. Le nombre d'organismes comptant moins de 10 salariés est très important au sein de notre branche ; la contribution moyenne est de 250 €. La diffusion de ces règles a été faite par courrier à tous les adhérents.

- la présentation du nouveau système informatique d'OPCALIA et aux indicateurs spécifiques dont la branche souhaite se doter. A terme, une seule base existera dans l'ensemble du réseau OPCALIA, pour les entreprises, les individus et les organismes de formation. Le basculement pour le département enseignement privé est prévu pour fin septembre. Un groupe de travail est constitué pour la collecte des données essentielles permettant de piloter et prendre des décisions pour la branche.

- la relecture des priorités. L'accord concernant le DIF prioritaire et le plan de professionnalisation doit être retravaillé. Il est devenu nécessaire d'explorer d'autres pistes en rapport avec le plan de formation. Après un débat, et vu les enjeux ainsi que l'urgence de définir ces priorités, une approche par thématique va être effectuée par un groupe de travail courant septembre.
- les méthodes de travail pour la définition des parcours de professionnalisation. D'ici fin 2012, des parcours de professionnalisation vont être définis. Ils vont s'organiser autour des métiers fondamentaux, notamment ceux de l'éducation pour lesquels un travail important et urgent s'engage. [PhM]

D'autres réunions ont également eu lieu :

- EAAD Commission de suivi (10.07.12) ;
- PSAEE Commission de suivi (12.07.12, 21 & 22.08.12) ;
- Commission Sociale Prévoyance (28.08.12) ;
- CPN EFP (30.08.12) ;
- Commission Nationale de l'Emploi (30.08.12).

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (22, 23 & 24.08.12)

Lyon a accueilli la Commission permanente de fin août. Dans une ambiance très conviviale, les échanges ont été très fructueux, tant en plénière que pendant les ateliers.

Les différents chantiers abordés sont :

- Le Statut de l'Enseignement Catholique qui devrait être promulgué au cours du premier semestre 2013.

Les échanges ont porté sur les éléments incontournables à mettre en place dans les 2^{ème}

et 3^{ème} parties du Statut. Ont notamment été étudiées la définition des instances de décision et de régulation ainsi que la création d'un lien institutionnel entre l'Enseignement Catholique et la Conférence des évêques. Une importante part du travail a également concerné la procédure pédagogique de présentation pour commencer à créer des fiches pédagogiques qui doivent être multi-support pour s'adresser différemment à chaque public.

- Le débat sur la refondation de l'école. Après une information sur le déroulement de la concertation depuis juillet, ont été choisis les sujets principaux qui seront développés dans la contribution que l'Enseignement Catholique fera parvenir au Ministère (formation initiale et continue des enseignants, formation des cadres éducatifs et des autres personnels, gouvernance du système scolaire, une école plus juste pour tous les territoires, l'articulation école - collège - lycée, le décrochage scolaire, vie scolar-



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

re et citoyenneté avec intégration d'une réflexion sur les rythmes scolaires).

- L'équilibre des relations avec l'Etat et les collectivités locales (réorganisation de la formation initiale des maîtres, financement des dépenses de fonctionnement des établissements : projet de remplacement du forfait à l'élève par une allocation différenciée selon les publics reçus par les établissements).
- Les critères de répartition des moyens pour la rentrée 2013 sachant que la dotation en heures va être convertie en une dotation en emplois et que de nouveaux emplois devraient être créés.
- La gestion des ressources humaines dans l'Enseignement

Catholique (recrutement, mobilité, promotion).

Actuellement de nombreux problèmes restent sans solution alors que l'humain est la première ressource de l'Enseignement Catholique. Les chefs d'établissement, les tuteurs, ..., manquent d'outils clairs et efficaces. Une réflexion globale s'impose donc rapidement pour faire évoluer cette situation.

- L'immobilier (mises aux normes d'accessibilité 2015 et structuration du réseau des OGEC).
- L'Enseignement Supérieur dans l'Enseignement Catholique.

Le recteur de l'université catholique de Lyon a présenté le protocole élaboré entre RENASUP et l'UDESCA dans le but de normaliser les relations

entre l'enseignement supérieur développé dans les lycées et les universités catholiques. Se pose également la question de la place institutionnelle de l'enseignement supérieur et de la façon de l'intégrer dans le Statut.

- La préparation de la première convention de l'Enseignement Catholique les 1^{er} et 2 juin 2013.

Différentes pistes ont été explorées tant en matière de déroulement que d'organisation, de choix d'intervenants, de projets festifs, ..., pour alimenter les réflexions des prochains comités de pilotage de cette importante manifestation. [CVL]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- Œuvre des Apprentis : Conseil d'administration (10.07.12) ;
- Comité de Liaison de l'Enseignement Technique Privé (13.07.12).

Adhérents

ResoBio SPC (09.07.12)

Le groupe de pilotage du RésoBio SPC (Service aux Personnes et aux Collectivités) s'est retrouvé au Siège de l'Union lundi 9 juillet 2012. Après un tour de table pour recenser les nouveautés dans les différents établissements, il a été question des Ulis Pro, des SEGPA et autres dispositifs spécifiques. Nos formations aux CAP ATMFC, APR,

ECMS sont souvent de bonnes solutions pour les élèves à besoins particuliers.

La deuxième partie de la journée a été entièrement consacrée au projet « Permis de conduire ». Nos jeunes devant effectuer des stages, souvent en milieu rural, ont fréquemment des difficultés de transport. Passer le permis de conduire représente à leur âge un investisse-

ment trop important. Le RésoBio SPC s'attache à trouver des solutions à la fois financières et pédagogiques pour aider ces jeunes à surmonter ce genre de difficultés. La prochaine rencontre étant fixée au 4 octobre si, dans vos établissements, vous avez le même souci ou si vous avez trouvé des solutions locales, n'hésitez pas à en faire part à delphine@unetp.org [GS]

Ministères / Monde Economique / Partenariats

Conseil Supérieur de l'Education (24.08.12)

Cette séance de travail était consacrée uniquement au projet de loi relatif aux emplois d'avenir pour sa partie « emploi d'avenir professeur ».

Ce dispositif est destiné à mettre en place un « pré-recrutement », dès la 2^{ème} année de licence, auprès des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur qui se destinent au professorat.

Le CSE a émis un avis positif.

Projet à suivre, des amendements ayant été déposés. Il sera débattu courant septembre lors de la session extraordinaire du Parlement. [BCM]

Gestion

La Commission nationale des forfaits s'est réunie le 13.07.12.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

EPS : nouvelles modalités d'évaluation

Dans le Bulletin officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012 ([cliquer ici pour y accéder](#)), la circulaire 2012-093 précise les modalités d'évaluation de l'EPS aux baccalauréats général et technologique définies par l'arrêté du 21 décembre 2011 et applicables à compter de la session 2013.

Elle concerne l'évaluation de l'enseignement commun obligatoire, de l'enseignement de complément et de l'enseignement facultatif d'éducation physique et sportive. Elle abroge et remplace à compter de la session 2013 la note de service n° 2002-131 du 12 juin 2002.

Elle est complétée, en annexe, par :

- la liste nationale d'épreuves et des activités correspondantes pour le contrôle en cours de formation ;
- le référentiel national d'évaluation ;
- la liste des couples d'activités pour l'examen ponctuel terminal, enseignement commun ;
- la liste des activités retenues pour l'examen ponctuel terminal, enseignement facultatif.

En outre, la note de service 2012-096 ([cliquer ici pour y accéder](#)) précise les modalités d'évaluation en éducation physique et sportive (EPS) en vue de l'attribution de la note de contrôle continu prise en compte pour le diplôme national du brevet (DNB). Elle annule et remplace les dispositions précédentes pour une mise en application à compter de la session 2013. Elle est complétée, en annexe, par le référentiel national d'évaluation.

FORMATION CONTINUE

Formation des nouveaux chefs d'établissement de l'enseignement technique privé

Pour la deuxième année, dès septembre, comme chacun le sait, le mois calme par excellence, nous proposons aux collègues qui ont pris des responsabilités dans l'Enseignement Technologique et Professionnel, deux journées de formation axées sur nos spécificités.

L'expérience montre, peut-être plus dans l'ETP que dans l'enseignement général, qu'une méconnaissance du terrain, de l'importance des réseaux, des partenariats professionnels, des stratégies d'organisation et de développement de filières, dans le cadre de la prise de fonction peut faire « perdre du terrain »

à un établissement. Dans notre environnement en perpétuel changement, bien connaître son milieu permet d'être attentif à tous les signes de changement qui nous permettront d'être dans l'actualité ou mieux encore dans l'anticipation.

Certes la formation ne remplace jamais l'expérience mais les paroles semées lors de ces deux journées prendront un écho particulier, lors de la 1^{ère} réunion du réseau régional ETP, dans les rencontres avec le Conseil Régional, dans la construction de leur budget d'investissement pour des machines outils ou des labos de vente, dans l'élabo-

ration du plan de formation, des stratégies d'ouverture de sections, ou encore dans la recherche de financements.

Cette année, une nouveauté et non des moindres, puisque cette formation permettra d'habiliter à l'EAAD.

De plus en plus nos établissements n'existent que dans le cadre d'un réseau de relations, c'est dans cette perspective que notre formation s'inscrit. Résolument dans l'Enseignement Catholique et totalement dans la société civile. [DC]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



LES SIGLES DU MOIS

- **APB :**
Admission Post-Bac
- **EAAD :**
Entretien Annuel
d'Activités et de
Développement
- **OPCA :**
Organisme Paritaire
Collecteur Agréé
- **UESCA :**
Union des Etablissements
d'Enseignement
Supérieur Catholique

VIE DE L'UNION

Triste nouvelle

Michèle Sabbatini était chef d'établissement du lycée professionnel et technologique Jeanne d'Arc d'Arles, établissement sous tutelle vincentienne, depuis 2006.

Sa mort brutale a bouleversé ses proches, l'ensemble de la communauté éducative et tous ceux qui ont pu la côtoyer.

Michèle en quelques mots : générosité, empathie, convivia-

lité, force de caractère, sens de l'engagement, pugnacité,...

Elle repose maintenant dans la paix à Saint Jean Cap Ferrat près de ses parents, sous les pins et face à la mer qu'elle aimait tant. [TH]

Le congrès national de Toulouse

Le jeudi 15 et le vendredi 16 novembre, le Congrès de l'Union se déroulera à Toulouse sur le thème « *Comment améliorer l'intégration des jeunes en entreprise dans le cadre des stages, contrats d'apprentissage et de professionnalisation ou premier emploi ?* »

Depuis un an, le Comité de liaison de l'ETP se réunit régulièrement pour élaborer le programme de ces journées où intervenants et tables rondes se succéderont pour donner aux participants des outils efficaces à mettre en place dans leur établissement.

Les grandes lignes du déroulement sont les suivantes :

- Jeudi matin : Exploitation des enquêtes « regard croisés des enseignants, jeunes et entre-

prises » en enseignement supérieur et en baccalauréats professionnels et intervention du Ministère de l'Education Nationale.

- Jeudi après-midi : Assemblée statutaire et questions d'actualité.
- Soirée de gala : Visite d'Airbus et repas. Le nombre de places est limité, il faudra donc procéder à votre inscription dès que les documents vous seront transmis et, compte tenu du site visité, respecter rigoureusement la procédure.
- Vendredi matin :
 - Comment donner aux jeunes les atouts indispensables pour une meilleure intégration en entreprise ?

- Comment accompagner les professeurs pour mieux adapter leurs enseignements à la réalité des entreprises ?

- Vendredi après-midi : Quel est le point de vue des entreprises ? Comment valoriser la fonction de tuteur ?

Un recueil des expériences réussies sera diffusé à cette occasion. Vous avez été sollicités pour communiquer sur les « *Bonnes pratiques* » que vous avez mises en œuvre. Merci de répondre à l'appel qui vous a été lancé car la mutualisation constitue l'une des forces essentielles de notre réseau. [CVL]

VIE DES REGIONS

Région Midi-Pyrénées

Les chefs d'établissements de la région Midi-Pyrénées se sont retrouvés le 10 juillet dernier pour clôturer l'année scolaire et également faire un point de l'année à venir.

Un récapitulatif des mouvements de chefs d'établissement à la rentrée 2012 est effectué. Pour l'enseignement secondaire, une quinzaine de changements a lieu ce qui implique des modifications de représentations au sein de certaines commissions (CAAC, RENASUP Midi-Pyrénées...). Deux remplacements de direc-

teurs diocésains sont également à noter.

Concernant l'Association territoriale FORMIRIS, les réorientations stratégiques de formation sont définies dans un contexte de réforme des lycées.

Dans le cadre de l'évolution de la carte des formations, une réunion intersyndicale UNETP-SNCEEL se déroulera courant octobre pour mieux articuler les projets diocésains.

La commission « chefs de travaux » a réalisé un état des lieux qui a été transmis au

Rectorat. La délégation est en attente d'un retour.

Les CCMA se sont déroulées correctement, même si parfois les chefs d'établissement n'ont pas toujours l'information.

Une demande d'informations est en cours auprès du Conseil régional, certains établissements n'ayant pas reçu les subventions « Equipement ».

Enfin, les chefs d'établissement de la région se mobilisent pour la préparation du congrès de l'Union qui se déroulera les 15 & 16 novembre à Toulouse. [AC]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



VIE DES ETABLISSEMENTS

*« Il l'a fait,
car il ne savait pas que c'était impossible à faire »*



Hugo Teychenné, élève de filière Vente au lycée Blanche de Castille à Fontainebleau (77), aura marqué la session 2012 du Bac.

Non content d'être premier de classe, non content d'être premier de son lycée, non content d'être premier de sa filière professionnelle Vente comptant pourtant 8 509 candidats, il a osé être le meilleur Bac Professionnel de France, arrivant en tête des 219 973

candidats des 84 spécialités professionnelles réunies.

Son 18,42 de moyenne lui valent une mention « Très Bien », mais surtout de surpasser tous les candidats de la filière professionnelle.

Bel exploit, auquel nul ne s'attendait, si ce n'est une moyenne analogue et la mention.

Mais de là à être le « Meilleur de France », nous n'avions pas franchi ce cap !

Toutes nos félicitations pour cette performance personnelle, mais aussi pour la qualité de

l'enseignement qui lui a été prodigué et lui aura permis d'atteindre l'Excellence (plusieurs 20/20).

Un seul regret : l'avoir appris par le journal, et non de manière officielle (Ministère, Rectorat).

Pourtant, ce résultat montre bien que la filière professionnelle est aussi une voie d'Excellence.

*[LT, Chef d'établissement
du lycée Blanche de Castille
à Fontainebleau]*

Journées de cohésion

L'un des principaux objectifs de la rentrée scolaire est bien l'accueil et la bonne intégration des élèves au sein de nos établissements.

Ainsi, depuis de nombreuses années, l'ensemble de l'équipe pédagogique du lycée Saint Vincent de Paul - Notre Dame à Paris organise une journée de cohésion qui a pour but de créer une dynamique de groupe et ainsi améliorer la vie d'un groupe scolaire. Cette phase est essentielle pour le bon déroulement de l'année scolaire (ne pas laisser de personne à la marge et tirer le groupe vers le haut).

Durant cette journée de partage, élèves et enseignants se retrouvent ensemble pour partager et échanger en dehors des salles de cours et des tableaux noirs ou blancs.

Cette année, nos élèves de MCAD (Mention Complémentaire d'Aide à Domicile) et d'ULIS Lycée (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) se sont retrouvés avec leurs enseignants pour passer une journée au

Jardin des Plantes et sa ménagerie.

Après une première prise de contact où les jeunes de la classe ULIS ont accueilli leurs camarades, les élèves sont partis faire les courses afin de préparer tous ensemble le pique-nique. A la fin de ce premier atelier, ils se sont rendus au Jardin des Plantes afin d'y déjeuner. L'après-midi a été consacré à la visite de la Ménagerie puis la journée s'est terminée autour d'une glace au lycée.

Ce projet, placé sous le signe de l'acceptation de la différence et de son intégration, sera prolongé par d'autres temps (repas, ateliers, visites...) tout au long de l'année scolaire.

Dans le cadre de l'accueil renforcé des élèves, les semaines d'intégration se poursuivent tout au long du mois de septembre par des actions variées visant à la cohésion de groupe et à une meilleure adaptation au lycée professionnel. Prochainement, les élèves de Terminale Bac Pro Commerce et

SPVL (Service de Proximité et Vie Locale) débiteront leur dernière année au lycée par un séjour au cœur de la cité médiévale de Provins.

Ce ne sont là que quelques exemples, transposables à la plupart de nos classes, qui montrent l'attention de nos établissements à la qualité de l'accueil de nos élèves et notre souci de leur offrir un cadre rassurant pour « lancer » leurs années lycées, dans « un-vivre-ensemble » harmonieux.

*[BCM, Chef d'établissement
du lycée St Vincent de Paul -
Notre Dame à Paris]*



Journée d'intégration des 1^{ères} SPVL. Découverte des différents dispositifs d'information et d'orientation des usagers et des règles de sécurité au parc Disneyland Paris.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 518
Recueil d'expériences
entre établissements /
jeunes / entreprises
permettant aux jeunes de
mieux s'intégrer dans les
entreprises
- N° 519
Rapports & études
- N° 520
Contrats de
professionnalisation &
Contrats d'apprentissage
- N° 521
D'une mission à l'autre...
- N° 522
Message de rentrée
- N° 523
PSAEE, CFC-CFA,
Professeurs hors contrat
et chefs de travaux :
valeurs du point &
salaire minimum

QUESTIONS DU MOIS

Vacances de la Toussaint : comment « rattraper » les deux jours lorsqu'il y a déjà cours le mercredi ?

Les « Nouvelles UNETP » N° 516 du 28 juin 2012 vous informaient que les vacances de la Toussaint étaient allongées.

Dans le communiqué du Ministère de l'Education Nationale, il est indiqué :

- qu'une journée est à récupérer le vendredi 5 juillet 2013 ;
- que l'autre est à rattraper soit le mercredi 3 avril, soit le mercredi 22 mai, le choix

étant arrêté par les recteurs. Dans le cas de cours le mercredi matin, les deux après-midi de ces mercredis seront travaillés.

Nous vous rappelons que le chef d'établissement privé sous contrat est libre et responsable en ce qui concerne l'organisation du temps scolaire et le calendrier scolaire, dans le

respect de la durée annuelle du temps scolaire.

Vous pouvez donc adopter un calendrier des vacances scolaires différent du calendrier de l'Éducation nationale.

En outre, ces deux journées n'ont pas obligation à être devant élèves et peuvent donc être des journées pédagogiques.

PSAEE :

Comment vérifier qu'un salarié doit bénéficier du salaire minimum de branche ?

Le Collège employeur a décidé de créer un salaire minimum de branche au 1^{er} juillet 2012 (cf. « Nouvelles UNETP » N° 523 du 05.09.12).

Aucune rémunération mensuelle brute à temps plein ne saurait être inférieure à ce montant. Il s'applique aux salariés en CDI, CDD ou en CAE. La rémunération des salariés en contrat de professionnalisation et celle des salariés en d'apprentissage de moins de 21 ans est calculée en pourcentage du SMIC. Seule la rémunération des apprentis de 21 ans et plus est calculée en pourcentage de ce salaire minimum de branche.

Il est proratisé en fonction de la durée du travail.

Pour vérifier si le salarié doit bénéficier du salaire minimum de branche, il convient d'effectuer une comparaison entre la rémunération calculée à partir du coefficient global et le montant de ce salaire minimum.

En pratique, il convient, pour effectuer la comparaison, d'établir le montant de la rémunération,

en fonction de la durée du travail effectif et des divers éléments de salaire qui entrent dans le calcul, selon les règles prévues pour le SMIC.

Le Code du Travail, article D. 3231-6 stipule :

« Le salaire horaire à prendre en considération pour l'application de l'article D. 3231-5 est celui qui correspond à une heure de travail effectif compte tenu des avantages en nature et des majorations diverses ayant le caractère de fait d'un complément de salaire.

Sont exclues les sommes versées à titre de remboursement de frais, les majorations pour heures supplémentaires prévues par la loi et la prime de transport. »

Les sommes à inclure dans la comparaison sont :

- les avantages en nature ;
- les majorations diverses ayant le caractère de fait d'un complément de salaire (bonification indiciaire, indemnité différentielle) ;
- les primes à périodicité non mensuelle (13^{ème} mois ou prime

de vacances par exemple) mais seulement le mois de leur versement.

Chaque établissement peut prendre la décision d'exclure du salaire de comparaison tel ou tel élément. Par exemple, pour des raisons de simplicité de calcul de la paie mensuelle, un employeur peut décider de ne pas prendre en compte les avantages en nature repas, dont le montant varie mensuellement.

Les sommes exclues dans la comparaison sont :

- les heures supplémentaires ;
- les remboursements de frais professionnels ;
- les sommes qui n'ont pas la nature de salaire ;
- le supplément familial ou l'indemnité de résidence. En effet, ce sont des éléments qui ne rétribuent pas directement l'activité professionnelle. Le premier est calculé en fonction de la présence et du nombre d'enfants et le second sur un critère géographique.

[Source : FNOGEC]